



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : **URBANISME**
ZAC Ivry-Confluences
8B/ Compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) 2020

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	33
Absents représentés	10
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-SEPT FEVRIER à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 février 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mmes LERUCH, SEBAIHI, MM. BUCH, PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN (jusqu'au vote du point 7), Mme PIERON (jusqu'au vote du point 1), adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 2), DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, BOUFALA, M. MALHEIRO, Mmes FREIH BENGABOU, RAER, LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER (après l'inscription du vœu d'urgence), BOUILLAUD, AUBRY, HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. QUINET,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. MRAIDI, conseiller municipal, représenté par M. RHOUMA,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme SEBAIHI,
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD (à partir du vote du point 8B),
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 2),
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (à partir du vote du point 3),
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX (à partir du vote du point 8B).

ABSENTS EXCUSES

M. SEBKHI, conseiller municipal,
M. BAMBIA, conseiller municipal,
Mme DIARRA, conseillère municipale,
Mme MACALOU, conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, conseillère municipale.
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'à l'inscription du vœu d'urgence).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(unanimité)



URBANISME

8/ ZAC Ivry-Confluences

B/ Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) 2020

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Romain MARCHAND, Premier Adjoint, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1523-2 et L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-5, L. 311-1 et suivants, R. 311-10 et suivants relatifs à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu l'arrêté préfectoral n° 2010/7224 en date du 28 octobre 2010 créant la ZAC Ivry-Confluences,

vu sa délibération en date du 16 décembre 2010 désignant SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry-Confluences,

vu l'arrêté préfectoral n° 2011/2275 en date du 11 juillet 2011 déclarant d'utilité publique l'opération d'aménagement Ivry-Confluences,

vu l'arrêté préfectoral n° 2012/2752 en date du 20 août 2012 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Ivry-Confluences.

vu sa délibération du 20 septembre 2018 portant avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry-Confluence,

considérant que le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu financier au titre des modalités du contrôle technique financier et comptable exercé par le concédant,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2020, le bilan prévisionnel, le plan de trésorerie, ainsi que le tableau des acquisitions foncières, ci-annexé,

vu l'avis de la commission la ville en transition du 2 février 2022,

DELIBERE

(par 25 voix pour, 5 voix contre et 14 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2020 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel, un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 24 FEV. 2022
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 FEV. 2022



Et après lecture,
Les Membres ont signé
(les signatures suivent)

COCKENRAT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,
Pour le Maire, Agant communal délégué.